



COMPOSITION DES JURYS  
UFR STAPS  
Année universitaire 2024-2025

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la 2ème année de Licence **STAPS** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 et pour les 3 délibérations – semestre 1, semestre 2 et session 2 :

**Président : Arnaud DURY**

**Membres :**

Philippe BENAS  
Karen BRETIN-MAFFIULETTI  
Florence BRUCHON  
Benoît CARITEY  
Philippe DEBARBIEUX  
Florent FOUQUE  
Philippe GANDREY  
Stéphane LELIEVRE  
Estelle MINGAM  
Franck MOREL  
Delphin TISSIER  
François WECKERLE

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 12 novembre 2024

  
**Hervé ASSADI**  
Directeur de l'UFR STAPS Université de Bourgogne  
3, allée des stades universitaires BP 27877  
21078-DIJON CEDEX  
Tél. : 03 80 39 67 11  
herve.assadi@u-bourgogne.fr